

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 12 avril 2024	N° 2024-177

Convocation du 5 avril 2024

Aujourd'hui vendredi 12 avril 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30
Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50
Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15
Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h
M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h
M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40
M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 16h20
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et, à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h
Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15
M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 12 avril 2024	<i>Délibération</i>
	Direction de l'Habitat Service Ville et Quartiers en Renouveau	<i>N° 2024-177</i>

**FLOIRAC - Renouveau urbain du quartier Dravemont - Convention pour
l'animation et le fonctionnement de la Maison des Initiatives 2024-2027 - Décision -
Autorisation**

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Maison des Initiatives a été installée dans le quartier de Dravemont en 2016 et ouverte au public en avril 2017.

Elle est régie par une convention de partenariat entre la Ville de Floirac, Bordeaux Métropole, Aquitanis et le Groupement d'Intérêt Public « Grand Projet des Villes Rive Droite » (GIP GPV) signée en 2016.

La Maison des Initiatives remplit trois fonctions principales indiquées dans la convention précitée : la fonction d'information et de lieu ressource sur le projet de renouvellement urbain du quartier de Dravemont ; la fonction de soutien aux initiatives citoyennes et à l'animation du quartier ; la fonction de soutien à l'emploi et à la création d'entreprises dans les quartiers en politique de la ville liée notamment au dispositif « Citéslab » mené à l'échelle de la rive droite.

Ces trois fonctions sont intégrées au même niveau dans la Maison des Initiatives, d'où le choix d'un portage partenarial permettant la mise en réseau et la complémentarité des acteurs œuvrant dans ces différents champs.

Initialement installée sur le square Joséphine Baker dans un modulaire mis à disposition par le bailleur Aquitanis, elle a été amenée à se déplacer en 2019 en raison des travaux de réaménagement de ce square. La Maison des initiatives a ainsi été temporairement installée dans un local vacant de la galerie commerciale de Dravemont appartenant à Bordeaux Métropole, et depuis fin 2023, est accueillie dans un local neuf implanté à proximité de la station de tramway, sur un espace situé entre l'avenue Allende et la rue Jules Verne. Ce local a été construit et est propriété de Bordeaux Métropole, qui en assure également la gestion.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de gouvernance et de fonctionnement partagées de la Maison des Initiatives pour la période 2024-2027 et d'indiquer les contributions des parties.

Concernant les dépenses de fonctionnement, cette nouvelle convention prévoit :

Pour Bordeaux Métropole :

- Le financement d'un poste d'animateur, dont le temps est partagé entre la Maison des Initiatives de Dravemont et la Maison du projet de Cenon afin de couvrir l'ensemble du périmètre du projet de renouvellement urbain Palmer - Saraillère - 8 mai 45 - Dravemont ;
- Le financement des charges du local (entretien, fluides) ;
- La prise en charge de l'ensemble des supports de communication : habillage extérieur, panneaux d'information, plaquettes... conformément à la charte graphique de Bordeaux Métropole dédiée au renouvellement urbain.

Pour la Ville de Floirac :

- La mobilisation d'ingénierie autour de la participation citoyenne, de l'animation, de la médiation ;
- Le financement des fournitures, les éléments de convivialité et les petits équipements nécessaires au fonctionnement du local.

Pour Aquitanis :

- Le soutien aux actions et projets d'animation menés dans le domaine de l'accompagnement des habitants dans la mutation urbaine de leur quartier, notamment via les abattements sur la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- La mobilisation du public (porte à porte, affichage...) et du personnel d'Aquitannis lors des manifestations ou temps conviviaux.

Pour le GIP-GPV :

- La mise à disposition de la cheffe de projet CitésLab à raison d'une demi-journée par semaine pour assurer l'accueil des porteurs de projet et habitants du quartier souhaitant développer un projet entrepreneurial,
- La coordination d'un programme d'animations et d'événements autour de l'entrepreneuriat, de la création d'activité, du développement de l'Economie Sociale et Solidaire, ainsi que la promotion de ce lieu auprès de réseaux économiques afin qu'ils soient présents dans le quartier de Dravemont.

Les parties s'engagent, chacune pour leur part, à mettre en place le budget correspondant à cette opération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Bordeaux Métropole cofinancés par l'ANRU dans le cadre du NPNRU signée le 29 avril 2020,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2019-826 du 20 décembre 2019 approuvant la convention pour l'animation et le fonctionnement de la Maison des Initiatives 2019-2022,

CONSIDERANT l'intérêt pour le projet de renouvellement urbain de Dravemont de disposer pendant toute la durée de l'opération d'un lieu ressource sur le quartier appelé « Maison des Initiatives » et d'en répartir les coûts entre les parties prenantes de la convention selon les modalités proposées,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention ci-annexé,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention ci-annexée, les avenants ultérieurs éventuels et tout document élaboré en application de cette convention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur EGRON, Madame GAUSSENS, Monsieur GUENDEZ, Monsieur HURMIC, Madame LACUEY, Madame LEPINE, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PFEIFFER, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Monsieur TOUZEAU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 avril 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 AVRIL 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 18 AVRIL 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Andréa KISS</p>
---	--